

Actualités

Espace Abonnés [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Hôtellerie](#)

La mairie de Paris se serait-elle fait berné par Airbnb ?

jeudi 18 février 2016 15:34

Ajouter à mes favoris
Etre alertéAjouter un
commentaire[← Retour](#)**Ça m'intéresse !**Partager : [LHR_Contacts](#)

Il y a quelques jours, Airbnb s'engageait à payer 1,2 M€ à la ville de Paris au titre de la taxe de séjour collectée pour le dernier trimestre 2015 dans la capitale. Un montant qui pourtant semble loin du profit espéré par la ville, explique le magazine *Challenges*. S'appuyant sur les calculs de l'association AhTop, qui regroupe des professionnels de l'hôtellerie et des acteurs du tourisme professionnel, le magazine estime qu'Airbnb aurait dû récolter 2,2 M€ de taxe de séjour si le tarif réservé aux hôteliers avait été perçu (1,88€) et non celui réservé aux plateformes collaboratives (0,83 €).

En effet, selon les investigations d'AhTop, 80 % des clients de ces sites sont en réalité d'anciens clients d'hôtels, qui auraient donc dû verser une taxe de séjour plus élevée.

Un manque à gagner qui pourrait être autrement utile dans le cadre d'une politique d'accueil raisonnée

En alertant la ville de Paris, l'AhTop signale que ce manque à gagner aurait pu servir à améliorer l'accueil, encore considéré comme insuffisant dans l'Hexagone. Une façon comme une autre de relancer la machine 'tourisme', actuellement en panne de visiteurs internationaux.

**Catherine Avignon**